

DU 19 AVRIL AU 30 JUIN 2019

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°21 - JUIN 2019



Présentation

Située au sud-est du département de l'Ain, la Communauté de communes Bugey Sud est dominée par le Grand Colombier, dernier grand sommet du Jura (1 534m) et bordée par le Fleuve Rhône, trait d'union avec les départements de l'Isère et de la Savoie. A égale distance de Lyon, Genève et Grenoble, ce territoire dénommé BUGEYSUD regroupe 43 communes, plus de 33 800 habitants et une mosaïque de milieux naturels exceptionnels autour de Belley, capitale historique du Bugey. Héritière de plus de 20 ans d'une fructueuse pratique de coopération intercommunale, la Communauté de communes Bugey Sud, créé au 1er janvier 2014, est désormais l'acteur local indispensable au développement solidaire et durable de l'économie, de l'environnement, du tourisme et des services à la population. Sur ce territoire, riche de savoir-faire reconnus et de compétences spécifiques, le secteur industriel, artisanal et commercial source importante d'emplois côtoie en harmonie le monde rural modèle des paysages bugistes alternant vignobles, élevages en coteaux mais aussi peupleraies et terres de céréales en plaine.

CONTACT

Martin Laurent
Directeur Général des Services
55 Grande Rue – 01300 BELLEY
Tél : 04 79 81 41 05
Adresse E-mail :
l.martin@ccbugeysud.com
Site web : www.ccbugeysud.com

CAHIER D'ACTEUR

Vœu des élus de la Communauté de communes Bugey

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Bugey Sud a, en sa séance du 5 avril 2018, affirmé son soutien à la Compagnie Nationale du Rhône pour l'obtention d'une prolongation de la concession hydroélectrique, fort du partenariat tissé depuis de nombreuses années avec les collectivités locales.

L'économie touristique au cœur du projet de Bugey Sud

La communauté de communes Bugey Sud a placé le tourisme au cœur de son projet de développement économique.

La remise en navigabilité du Haut-Rhône à des fins touristiques s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Ainsi, la communauté de communes Bugey Sud a souhaité se doter d'équipements structurants sur le Haut-Rhône autour de l'itinéraire cyclable ViaRhône et d'une offre sportive et de loisirs : la base d'aviron des Ecassaz et le port de Virignin.

Ces équipements viennent compléter l'offre existante que sont notamment le site du lac du Lit au Roi (site de l'Ecoinçon à Cressin-Rochefort et port de Massignieu de Rives) ainsi que le port de Murs-et-Géligneux.

Le projet de création d'une nouvelle écluse à Brégnier-Cordon, projet pour lequel le conseil communautaire du 21 mars 2019 a donné en avis favorable, vient conforter cette dynamique autour du Rhône.

Pour Bugey Sud, ce sont à terme 70 km de voies navigables de Seyssel jusqu'aux bases de Serrières-de-Briord (Ain) et de Montalieu (38).

Néanmoins, les élus ont fait part de leur souhait de voir intégrer des éléments complémentaires à ce projet avec :

- l'implantation d'un débarcadère au projet d'écluse ;
- l'intégration de la ViaRhône vers la cascade de Glandieu en sécurisant la traversée de la départementale ;
- l'intégration des opérations de désenvasement des infrastructures touristiques en amont dans les Missions d'Intérêt Général du concessionnaire du Rhône.

Par ailleurs, la valorisation du Rhône qui traverse le territoire de Bugey Sud représente un potentiel de développement certain d'un tourisme de découverte des milieux naturels (sentiers thématiques, découverte en canoë, interprétation du patrimoine etc.) avec des sites d'exception dont le site classé du défilé de Pierre Châtel et la réserve nationale du Haut-Rhône français. Pour autant, à ce jour l'absence de continuité de parcours dans le défilé de Pierre Châtel, et la difficulté de créer des parcours semi-libres dans la réserve nationale, constituent un frein au développement touristique. Ces itinéraires fluviaux apporteraient pourtant une offre complémentaire qualitative autour de l'itinéraire ViaRhôna, dans le cadre d'un développement d'un tourisme durable.

A ce titre, la communauté de communes Bugey Sud s'inscrit pleinement dans les cahiers d'acteurs déposés par le Syndicat du Haut-Rhône et les Maires des communes riveraines du Haut-Rhône (73/01/38) et souhaite relever l'enjeu de remise en continuité écologique et touristique du Rhône naturel.

La gestion des flux sédimentaires

La Communauté de communes Bugey Sud a transféré sa compétence GEMAPI pour l'axe Rhône au Syndicat du Haut-Rhône.

Concernant la question de l'envasement du Rhône (continuité écologique sédimentaire), celle-ci fait l'objet d'une attention particulière des élus communautaires et communaux.

En lien direct, certaines structures sont déjà contraintes de restreindre ou de suspendre leurs activités (base d'aviron, port de Murs-et-Géligneux etc.).

Dans ce cadre, la communauté de communes Bugey Sud et les communes riveraines, en partenariat avec le Syndicat du Haut-Rhône, souhaitent :

- Etre associées à la réalisation d'un bilan sédimentaire précis et chiffré à l'échelle du fleuve et des tronçons court-circuités, dans la continuité des premières études en cours ;
- la définition d'un programme pluriannuel de travaux permettant de remettre en état les équipements puis de programmer des interventions régulières, dans le respect des réglementations environnementales.

L'ancrage territorial demande une stratégie partagée

Identifiée dans les MIG (Missions d'Intérêt Général) de la concession, l'obligation d'ancrage territorial passe par les actions conduites au profit des territoires.

Il y a lieu, dans le cahier des charges, de préciser l'arbre décisionnel des MIG : quelle stratégie, quelle périodicité et avec quelle évaluation ?

Il est primordial que ces MIG soient coconstruites avec les communes, communautés de communes riveraines du Rhône ainsi que les entités gémapiennes (lorsque la compétence a été transférée par l'intercommunalité à un syndicat mixte) au sein d'une gouvernance adaptée et constructive :

- pour une stratégie concertée ;
- pour une planification connue et partagée ;
- avec une évaluation régulière des actions conduites ;
- avec une « souplesse » dans la définition et la mise en œuvre des plans d'actions qui couvriront jusqu'en 2041, tenant compte des évolutions réglementaires, scientifiques et socio-environnementales.

Conclusion

Le Haut-Rhône dispose d'un fort potentiel touristique à travers notamment le développement des sports et loisirs lié au tourisme fluvial.

Pour ce faire, il convient à la fois de maintenir en état les infrastructures existantes et de permettre le développement de nouvelles.

Les Missions d'intérêt Général doivent notamment intégrer les opérations de désenvasement des infrastructures et prévoir leur financement (ingénierie, études et travaux) ainsi que permettre le développement de débarcadères indispensables au développement du tourisme fluvial.

De manière plus large, la préservation et l'amélioration de la qualité environnementale du fleuve (continuité écologique, milieux aquatiques, corridor, trames verte et bleue etc.) passe par une planification d'actions partagées et coconstruites entre le concessionnaire et les acteurs locaux.